******Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

**La pandémie change de manière durable les pratiques en conciliation famille-travail des entreprises québécoises**

**Montréal, le 27 janvier 2022** – Un sondage Léger réalisé auprès de 1 000 employeurs québécois pour le compte de Concilivi, une initiative du Réseau pour un Québec Famille (RPQF), révèle que la pandémie a amené près de la moitié de ceux-ci (48 %) à adapter une ou plusieurs de leurs pratiques en conciliation famille-travail (CFT). Dans cette deuxième édition de ce sondage annuel visant à suivre l’évolution des pratiques en CFT des employeurs québécois, il en ressort un fait encourageant : 85 % des entreprises indiquent qu’elles ont l’intention de maintenir ces changements après la levée des mesures sanitaires, signe indéniable que la pandémie transformera de façon durable certains aspects de l’organisation du travail.

Parmi les changements rapportés, on note bien sûr le recours accru au télétravail (selon 30 % des personnes sondées), mais également l’adaptation des horaires de travail (11 %), une plus grande flexibilité de gestion (9 %), un nombre accru de congés de maladie ou pour des raisons familiales (8 %) et une plus grande adaptabilité des méthodes de travail en raison du contexte changeant (7 %).

Selon Corinne Vachon Croteau, directrice générale du RPQF, ces résultats nous invitent à prendre conscience d’une réalité qui a émergé dans le cadre exceptionnel de la pandémie avec le télétravail, dans laquelle les responsabilités familiales et professionnelles ont été appelées à être exercées simultanément. « Dans un contexte où les frontières entre le travail et la famille sont plus ténues, il y a une sensibilisation importante à faire, notamment quant à la gestion des attentes de part et d’autre. Il est nécessaire d’outiller les personnes en position de gestion, qui ont été elles-mêmes souvent en télétravail avec de jeunes enfants à la maison. » affirme-t-elle.

**La pandémie atténue les effets positifs perçus des mesures de CFT**

Le sondage affiche des résultats en légère baisse au chapitre des bénéfices perçus des mesures de CFT. Les entreprises qui rapportent un impact généralement très ou plutôt positif des mesures de CFT passent de 86 % à 80 %. Les éléments qui subissent la baisse la plus marquée sont ceux qui touchent à l’amélioration du climat de travail (34 %, en baisse de 20 points de pourcentage), l’amélioration de la qualité du travail (31 %, en baisse de 15 points), la hausse de la productivité (21 %, en baisse de 15 points) et l’amélioration du service à la clientèle (14 %, en baisse de 19 points). La perception des impacts négatifs reste toutefois stable.

Pour Diane-Gabrielle Tremblay, professeure à la TELUQ spécialisée en conciliation famille-travail-études qui a collaboré à la conception du sondage, les résultats témoignent du fait que les bouleversements causés par la pandémie atténuent la perception des effets positifs des mesures mises en place. « On voit à quel point la conciliation famille-travail repose sur un équilibre fragile. C’est vrai entre autres pour les nouvelles difficultés amenées par la pandémie, dont la garde des enfants, autant du côté des gestionnaires que des travailleurs. Par contre, le télétravail facilite apparemment la vie des parents. Les entreprises doivent faire preuve d’une capacité d’adaptation constante, et le soutien aux gestionnaires sera primordial. », souligne-t-elle.

Bien que la pandémie ait amené son lot de difficultés pour les organisations, celle-ci a incité 49 % d’entre elles à se montrer davantage ouvertes à offrir des mesures de conciliation. Cette ouverture se traduit notamment dans leur perception positive envers les nouvelles mesures de flexibilité au Régime québécois d’assurance parentale.

**Les changements au Régime québécois d’assurance parentale (RQAP) accueillis favorablement**

En partenariat avec le Conseil de gestion de l’assurance parentale, Concilivi a aussi sondé la perception des employeurs quant aux modifications apportées au RQAP en octobre 2020, qui visaient à améliorer la flexibilité du Régime afin de favoriser la conciliation famille-travail.

Selon le sondage, il apparait que les changements sont appréciés des employeurs qui les trouvent bien adaptées aux besoins du marché du travail. L’ajout de semaines supplémentaires de prestations au congé parental lorsque les parents partagent un minimum de semaines reçoit un taux d’appui de 73 %, tout comme l’augmentation du montant des revenus de travail qu’il est possible de gagner sans voir ses prestations réduites. Quant à l’augmentation de la période à l’intérieur de laquelle les prestations de paternité, parentales ou d’adoption peuvent être prises, le taux d’approbation atteint 68 %.

« Les congés de paternité et les congés parentaux font désormais partie de la norme sociale au Québec. C’est ce que confirme ce sondage Concilivi, avec un pourcentage aussi élevé d’entreprises qui, malgré qu’elles aient été durement frappées par la pandémie, appuient les nouvelles mesures. Nous continuerons de suivre de près l’évolution du marché du travail afin de contribuer à l’équilibre famille-travail pour que le Québec puisse demeurer fier d’être parmi les leaders mondiaux », commente Marie Gendron, présidente-directrice-générale du Conseil de gestion de l’assurance parentale.

Pour consulter les résultats complets et la méthodologie : [https ://bit.ly/3o0QtL7](https://bit.ly/3o0QtL7)

**À propos du Conseil de gestion de l’assurance parentale (CGAP)**

Le Conseil gère le RQAP lequel verse des prestations de remplacement de revenu de travail aux nouveaux parents. Il constitue un moyen concret et efficace de mieux concilier les responsabilités familiales et professionnelles lors de la venue d'un enfant.

Pour en savoir plus à propos du Conseil de gestion de l’assurance parentale, visitez [Québec.ca](https://bit.ly/3IH9ObS)

**À propos de Concilivi**

Concilivi, initiative du Réseau pour un Québec Famille, a pour mission de contaminer positivement les employeurs pour l’implantation de mesures de conciliation famille-travail adaptées à la nouvelle réalité du travail et aux besoins des employés. Concilivi comprend un sceau de reconnaissance, le Sceau Concilivi, ainsi qu’un centre d’expertise spécialisé en conciliation famille-travail.

[Page Facebook](https://www.facebook.com/Concilivi) | [Page Linked in](https://www.linkedin.com/company/concilivi/?viewAsMember=true) | [Site internet](https://www.concilivi.com)

-30-

Source : Concilivi / Réseau pour un Québec Famille

Renseignements : Josée Massicotte / 514 388-0169 / joseemassicotte@gmail.com